

LITURGIE, PIÉTÉ, DÉVOTION DANS LE MOUVEMENT LITURGIQUE

LES MOTS ont leur histoire. Ils sont de bons serviteurs dont les hommes usent et abusent au cours des temps. Il en est ainsi des grands vocables de la tradition chrétienne comme *devotio* et *pietas*¹.

Dans son sens ancien, *devotio* exprime avec force la consécration existentielle à Dieu, alors qu'aujourd'hui nos contemporains soupçonnent la dévotion d'être l'expression d'une religion sentimentale, éloignée de toute rationalité. Passant du singulier au pluriel, les mots perdent bien souvent une partie de leur force initiale, d'où le discrédit des dévotions. Au cours des temps, la réalité fondamentale véhiculée par un mot peut être trahie. Pour Voltaire, le dévot est un hypocrite, comme déjà Molière l'avait montré dans le personnage de Tartuffe. Mais au même XVII^e siècle, on peut entendre l'invitation de François de Sales à mener la « vie dévote », ou, en termes d'aujourd'hui, la vie selon l'Évangile, praticable par chacun, quel que soit son état.

1. Voir « *Devotio*, Dévotion, Dévotions », dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. 3, 1957, col. 702-795 ; « Dévotion eucharistique », *ibid.*, t. 4, 1961, col. 1621-1637 et « Piété », *ibid.*, t. 12, 1986, col. 1694-1714.

Dans la vie des Églises et dans les débats doctrinaux, les mots aussi peuvent souffrir de nombreux malentendus, être victimes de partis pris ou de prises de position passionnées. Les acteurs du mouvement liturgique contemporain, les protagonistes du mouvement eucharistique et des divers courants spirituels ne parlent pas de la dévotion de la même manière. Nous voudrions ici relire quelques passages de liturgistes qui ont marqué l'histoire de l'Église, afin de découvrir quels rapports, tantôt cordiaux, tantôt conflictuels, la liturgie et la dévotion entretiennent entre elles.

LITURGIE ET DÉVOTION (DOM P. GUÉRANGER)

Dans son excellente étude *Liturgie, Église, Société*² consacrée à Dom P. Guéranger, J.-Y. Hameline parle de l'« héritage complexe » laissé par le fondateur de Solesmes. En effet, celui-ci est le restaurateur de la vie bénédictine en France après la Révolution ; il est aussi l'« accusateur public » des liturgies néo-gallicanes et le promoteur du retour à la liturgie romaine ; il est enfin le « découvreur et le premier explorateur d'un nouveau lieu théologique ». C'est ce dernier aspect du théologien de la liturgie et du fondateur du mouvement liturgique qui nous retiendra.

*Considérations sur la liturgie catholique (1830)*³

Dans une sorte de discours programme intitulé *Considérations sur la liturgie catholique (1830)*, celui qui

2. J.-Y. HAMELINE, « Liturgie, Église, Société », dans *LMD* 208, 1996/4, p. 7-46.

3. De février à juillet 1830, P. Guéranger publie quatre articles dans la revue *Le Mémorial* sous le titre général « Considérations sur la liturgie catholique ». Le quatrième (31 juillet 1830) traite de l'onction « fruit de la sainteté ». Voir P. GUÉRANGER, *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie*, t. 1, 1830-1837, Solesmes-Paris, 1887, p. 92-110.

est encore le prêtre diocésain du Mans développe quatre notes essentielles de la liturgie (romaine), de celle qui en mérite vraiment le nom, à la différence des liturgies néogallicanes. Pareille étude est plus qu'un écrit de combat. S'inspirant des notes de l'Église (une, sainte, catholique, apostolique), Guéranger esquisse une sorte d'ecclésiologie de la liturgie. Celle-ci est cohérente avec sa conviction majeure que l'Église est une société et qu'elle a vocation, dans la période postrévolutionnaire, à créer un nouvel ordre social chrétien. Les marques de la vraie liturgie sont l'antiquité, l'universalité, l'autorité et l'onction. Le mot insolite d'« onction » dépasse le simple plan esthétique, car la liturgie est un fruit de la sainteté de l'Église, elle est aussi l'« œuvre des saints ». L'onction de la liturgie est une qualité objective, sa vertu sanctificatrice, qui qualifie l'Église elle-même. De plus, la liturgie, dira Guéranger, n'est pas un traité de théologie ; elle échappe à la sécheresse qui marque souvent l'étude théologique. Autre la prière, autre la science ⁴.

Les Institutions liturgiques ⁵

Dans cette somme inachevée, Dom Guéranger se propose d'approcher la liturgie comme science, soucieux de

4. P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, t. 1, 1878 (2^e éd.), Paris-Bruxelles, 1878, p. XXX-XXXII. Préface de Dom A. Guépin.

5. La somme liturgique inachevée, intitulée *Institutions liturgiques*, a paru en trois volumes (1840, 1841, 1851). En 1878, les moines de Solesmes en ont donné une deuxième édition (1878, 1880, 1883) et y ont joint un quatrième tome : « Polémique liturgique » (Paris, 1885). Nous citerons d'après l'édition de 1878. Concernant Dom Guéranger, voir désormais C. JOHNSON, *Prosper Guéranger (1805-1875) : a Liturgical Theologian*, Rome, « Studia Anselmiana » 89, 1984 ; et, pour la traduction française, *Dom Guéranger et le renouveau liturgique*, Paris, Tequi, 1988. Voir aussi « Guéranger » dans *LTK (Lexikon für Theologie und Kirche)*, t. 4, 1995, col. 1091-1092 et A. SCHILSON, « Rinnovamento dello spirito della restaurazione. Uno sguardo all'origine del movimento liturgico in Prosper Guéranger », dans *Cristianesimo nella storia* 12, 1991/3, p. 569-602.

redécouvrir son enracinement dans l'histoire et la tradition (dogme), afin d'établir sa légitimité et sa supériorité, par contraste avec les liturgies françaises, plus récentes. D'emblée, le lecteur découvre le champ propre de la liturgie :

« La Liturgie, considérée en général, est l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen desquels l'Église exprime et manifeste sa religion envers Dieu. La Liturgie n'est donc pas simplement la prière, mais bien la prière considérée à l'état social... » (T.1, p. 1).

Liturgie et Église

Le lien de la liturgie à l'Église est essentiel ; le statut particulier de la liturgie lui vient précisément de l'Église, réalité sociale et visible, habitée par l'Esprit-Saint. En conséquence, même l'office récité en privé reste un acte de prière de l'Église. La liturgie n'est pas une « œuvre de dévotion privée » (p. 2). Cette « prière » est variée : symboles, chants, actes religieux forment en quelque sorte le corps de la liturgie⁶. Comme l'Église n'est pas seulement une réalité invisible, mais un corps social concret, la prière de l'Église n'est pas une démarche de pure intériorité. Guéranger rejette énergiquement la conception d'une religion sans rite, d'un culte soi-disant « en esprit et en vérité » (J.-J. Rousseau).

« *Confession* », « *prière* », « *louange* »

Par ailleurs, la liturgie est pensée dans le cadre de la vertu de religion dont les trois démarches principales sont la « confession », la « prière » et la « louange » (p. 2-5).

La liturgie confesse la foi de l'Église (symbole), grâce à la présence en elle de l'Esprit. Elle a donc un rapport étroit au dogme : « La Liturgie est la tradition même à son

6. Les lectures bibliques ne sont pas explicitement mentionnées.

plus haut degré de puissance et de solennité » (p. 3). La liturgie est prière, expression de l'amour de l'Église pour Dieu, marquée par l'« onction ravissante » de ses textes (p. 3). La liturgie est louange, admiration et tressaillement qui naît de la contemplation silencieuse, « célébration des victoires du Seigneur », et célébration des élus de Dieu.

Dans cette explicitation des grandes démarches de la religion et de la liturgie chrétiennes, liturgie et dévotion (de l'Église) se rejoignent. L'Église se présente devant Dieu et lui fait hommage (*devotio*) de sa foi (confession), de son espérance (prière) et de sa louange (amour et admiration) : les trois vertus théologiques ne sont pas loin. Le sentiment non plus n'est pas oublié : la poésie est intimement associée à la liturgie qui suscite les « transports d'amour et d'admiration », le « ravissement », le « tressaillement » (p. 3), bref le contraire de l'ennui et de la sécheresse. De même les arts contribuent efficacement à l'action liturgique. N'est-ce pas dire que la liturgie peut nourrir la piété et la dévotion des chrétiens ?

Pour clôturer le tout, la théologie de la liturgie recourt à la philosophie : de même que les hommes sont des « créatures composées d'âmes et de corps, qui traduisent toute vérité sous des images et des signes, portant eux-mêmes dans leur corps une forme ineffable de leur âme », de même « confession », « prière » et « louange » sont l'âme de la liturgie dont les « signes extérieurs, rites et cérémonies » sont comme le corps (p. 5). Enfin, dans la liturgie, le vrai, le bien et le beau se rejoignent pour produire l'ordre et l'harmonie parfaite. Implicitement présente dans cette brève introduction, la théologie du Moyen Âge en nourrit la réflexion.

Réactions épiscopales aux *Institutions liturgiques*⁷

Les deux premiers volumes des *Institutions liturgiques* de Dom Guéranger ont suscité diverses réactions notam-

7. MGR D'ASTROS, *L'Église de France injustement flétrie*, dans un ouvrage ayant pour titre : *Institutions liturgiques*, par le R.P. Dom

ment dans l'épiscopat français, principalement de Mgr d'Astros, l'archevêque de Toulouse et de Mgr Fayet, l'évêque d'Orléans. C'est surtout ce dernier qui a porté le débat au plan proprement théologique dans son *Examen des Institutions liturgiques*. Il reproche à Dom Guéranger de vouloir inscrire la liturgie dans les matières principales du cursus de formation des séminaires, à côté du dogme, alors qu'elle relève selon lui de la discipline et de la morale (« casuistique »). Par ailleurs, Mgr Fayet critique l'abbé de Solesmes qui confond la liturgie avec la vertu de religion, alors que celle-ci concerne le seul culte intérieur.

Liturgie et dogme

Il y a dans cette querelle un double plan, canonique – la lutte contre les liturgies néo-gallicanes – et théologique – le statut de la liturgie. Pour Mgr Fayet, les affirmations dogmatiques de Dom Guéranger sont au service de sa stratégie unitariste, le retour intégral au rite romain. Il semble par ailleurs ignorer que la liturgie véhicule la doctrine de l'Église, identifiée trop simplement avec les déclarations des conciles. Cependant, il se refuse à confondre l'unité de la foi et l'unicité des formules liturgiques. Comme il l'écrit : « La communion des formules est une pratique de convenance et d'ordre plus parfait ; la communion de la prière est une nécessité doctrinale à laquelle on ne peut se soustraire sans cesser d'être catholique » (p. 303-304).

Dom Guéranger critique la position de Mgr Fayet selon laquelle « la Religion est une vertu morale qui ne produit

*P. Guéranger, abbé de Solesmes, Toulouse, 1843, 170 p. Dom Guéranger répondra dans sa « Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse », dans *Institutions liturgiques*, t. 4, p. 1-87. Pour ce qui est de l'évêque d'Orléans, MGR FAYET, lire son écrit intitulé *Examen des Institutions liturgiques de Dom Guéranger, abbé de Solesmes et de sa Lettre à Mgr l'Archevêque de Reims*, Paris, 1846, ainsi que les trois lettres de réponse de Dom Guéranger. C'est la première qui nous intéresse : « Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans », *op. cit.*, t. 4, 1885, p. 245-321.*

par elle-même que des actes intérieurs d'adoration, de louange, de sacrifice, etc. et qui n'a, par conséquent, rien à démêler (*sic*) avec la Liturgie »..., « l'œuvre liturgique, quelle qu'elle soit, ne peut être qu'une œuvre extérieure, et son accomplissement ne peut consister que dans des actes extérieurs... » (T. 4, p. 294).

Liturgie et vertu de religion

Cette querelle a donné l'occasion à Dom Guéranger de préciser ses positions en matière de théologie de la liturgie. Il reprend la définition de la vertu de religion selon saint Thomas : « La Religion a pour objet de rendre à Dieu le culte qui lui est dû »⁸. Celui-ci comporte des actes intérieurs (culte intérieur) et des actes extérieurs (culte extérieur). Il cite alors un long passage de la *Somme* de saint Thomas, question 81, art. 7 (Le culte d'adoration comporte-t-il des actes extérieurs ?), pour étayer sa thèse en faveur de la liturgie. L'argumentation thomiste se développe comme suit : 1) l'honneur que nous rendons à Dieu n'ajoute rien à sa gloire ; il est réalisé à cause de nous, « soumettant notre âme à Dieu, par l'honneur et la révérence que nous lui rendons ; ce qui est la perfection de notre âme » ; 2) mais pour s'unir à Dieu, l'homme a besoin des choses sensibles ; ces moyens corporels, nécessaires, excitent l'âme aux actes spirituels par lesquels (l'homme) s'unit à Dieu ; 3) en conclusion : « la religion comprend les actes intérieurs qui lui sont comme principaux, et

8. ST IIa IIae, q.81, a. 5, 4 : *Religio est quae Deo debitum cultum affert*. Saint Thomas a traité de la liturgie en trois endroits de la *Somme* : la religion en général (Ia IIae), la Loi ancienne (IIa IIae) et les Sacrements du Christ (IIIa). Voir C. VAGAGGINI, *Initiation théologique à la liturgie*, t. 2, Bruges-Paris, 1963, p. 90-104 ; C.-M. TRAVERS, *Valeur sociale de la liturgie*, Paris, Éd. du Cerf, 1946 ; J. BUDILLON, « Faut-il chercher dans la théologie morale de saint Thomas d'Aquin les fondements d'une théologie de la liturgie ? », dans *Liturgie, éthique et peuple de Dieu*, Rome, Edizioni Liturgiche, « Conférences Saint-Serge (Paris, 1990) », 1991, p. 53-71.

appartiennent par eux-mêmes à la religion, et les actes extérieurs qui lui sont comme secondaires et sont en rapport avec les actes intérieurs⁹. »

Double justification des actes extérieurs du culte

Thomas d'Aquin, traitant de la liturgie dans la vertu morale de religion, présente une double justification du culte chrétien. La première et la principale est notre condition de créature amenée à exprimer notre soumission envers le créateur. Cette « dette » de l'hommage de la créature est complétée par une considération anthropologique qui concerne la nature de l'homme, sa vie spirituelle ne pouvant se passer d'éléments sensibles. Pour éviter tout piège de pharisaïsme et pour échapper aux critiques des prophètes et de Jésus lui-même, il faut reconnaître que la religion intérieure est première et que les actes extérieurs du culte sont seconds et relatifs¹⁰.

Devotio et liturgie

On voit ici un nouveau rapprochement entre la *devotio* (soumission et service) et la liturgie. Plus qu'un simple rapprochement, on peut parler d'une intégration du culte extérieur dans la *devotio*. Il n'y a de liturgie véritable que celle qui exprime la religion intérieure, portée par la foi, vertu théologale ayant Dieu pour objet.

En finale, Dom Guéranger revient à l'actualité du XIX^e siècle et aux enjeux « politiques » de son approche de

9. *Et ideo religio habet quidem interiores actus quasi principales et per se ad religionem pertinentes : exteriores vero actus quasi secundarios, et ad interiores actus ordinatos.*

10. Cette présentation personnelle dépasse la lettre de saint Thomas, mais elle correspond à sa pensée exprimée en divers endroits de son œuvre. Voir le commentaire de I. MENNESSIER dans *Somme théologique, La Religion*, t. 1, Paris, Desclée, coll. « Éditions de la Revue des Jeunes », 1932, note 18, p. 241-245.

la liturgie. Pour lui, les Articles Organiques considèrent le culte catholique comme purement extérieur, relevant de l'Administration des Cultes, au lieu de reconnaître qu'il est une partie essentielle et nécessaire de la religion (p. 299). Le caractère public du culte est accepté, mais l'État refuse de reconnaître l'existence de l'Église comme une société autonome, douée de liberté.

*L'Année Liturgique*¹¹

Bien que n'étant pas un écrit scientifique, ce commentaire de l'année chrétienne, bien documenté, veut éveiller les chrétiens à la vraie connaissance de la liturgie (T. 1, p. XXVI) et promouvoir à sa place le mouvement liturgique naissant, en secouant la « tiédeur de la foi » et le « sommeil de l'amour » (p. XX). Le langage privilégié pour parler de la liturgie est celui de la prière. Le raisonnement est simple. La prière est fondamentale pour le chrétien et seul l'Esprit peut former en lui la prière (Rm 8, 26). Or l'Esprit réside dans l'Église, lui qui a inspiré les prophéties et la prière biblique recueillie dans la liturgie. Il faut donc revenir à la prière liturgique négligée depuis le XVI^e siècle. L'heure est à la liturgie ; Guéranger affirme « l'incontestable supériorité de la prière liturgique sur la prière individuelle » :

« Assez longtemps, pour remédier à un malaise vaguement senti, on a cherché l'esprit de prière et la prière elle-même dans des méthodes, dans des livres qui renferment, il est vrai, des pensées louables, pieuses même, des pensées humaines. Cette nourriture est vide ; car elle n'initie pas à la prière de l'Église ; elle isole au lieu d'unir... » (p. XV).

11. Œuvre majeure de Dom P. Guéranger qui en a édité les neuf premiers volumes (1841-1866), tandis que les cinq derniers sont posthumes (1878-1901). La préface générale est un morceau choisi, souvent cité ; on la trouve dans P. GUÉRANGER, *L'Année Liturgique*, t. 1, *L'Avent*, Tours, 1926 (21^e éd.), p. IX-XXVIII. Voir O. ROUSSEAU, *Histoire du mouvement liturgique*, Paris, Éd. du Cerf, 1945, p. 47-53 et F. BROVELLI, *Per uno studio di « L'Année liturgique » di Prosper Guéranger. Contributo alla storia del Movimento liturgico*, Rome, 1981.

Cette réflexion est une prise de distance vis-à-vis des dévotions et des méthodes spirituelles, sans toutefois préciser lesquelles sont concernées. L'écart se creuse entre la liturgie et la (les) dévotion(s) des fidèles. Mais bien vite, Dom Guéranger souligne qu'en profondeur les deux domaines sont intimement liés, comme en témoigne par exemple saint Bernard. L'oraison et la contemplation gardent une place indispensable ; elles sont un don de l'Esprit-Saint à l'Église. Il ne s'agit pas d'abolir les méthodes individuelles, mais de les mettre à leur place, en sorte que « pour l'homme de contemplation, la prière liturgique est tantôt le principe, tantôt le résultat des visites du Seigneur » (p. xvii).

LE MOUVEMENT LITURGIQUE BELGE

Les moines belges engagés dans le mouvement liturgique à la fin du XIX^e siècle (Maredsous) et au XX^e siècle (Louvain, Maredsous, Bruges, Afflighem, etc.) ne manquent certes ni de dévotion(s) ni de piété. Témoins de la ferveur ultramontaine de leur temps, ils s'adonnent aux dévotions majeures à l'eucharistie et au Sacré-Cœur, à la dévotion mariale, au culte des reliques, sans oublier le chemin de la croix, les mois dédiés aux saints, etc. Recueillant l'héritage de Dom Guéranger, ils travailleront au recentrement des pratiques. Dom G. van Caloen publie un Missel des fidèles (1882)¹², il milite pour la communion reçue à sa place dans l'eucharistie. On le devine : le mouvement eucharistique et le mouvement liturgique naissant sont à la fois semblables, car ils concernent la réalité centrale du culte chrétien, et différents, car le premier promeut la dévotion eucharistique tandis que le second vise essentiellement

12. *Signe des temps*, le même van Caloen fonde en 1884 une revue d'édification intitulée *Le Messager de saint Benoît*.

la célébration liturgique de l'eucharistie, « dévotion de l'Église ¹³ ».

Vie spirituelle, liturgie et dévotion (Dom L. Beauduin)

Le mouvement liturgique du Mont César, encouragé par le cardinal Mercier et les écrits de Pie X, aura une position plus tranchée concernant les rapports liturgie-dévotion. Les premières initiatives liturgiques de Dom L. Beauduin sont bien connues. Rappelons-les pour mémoire, en recueillant ce qui concerne le binôme liturgie-dévotions.

Le rapport envoyé au Chapitre général de Beuron (juillet 1909) développe un triple objectif à poursuivre dans les monastères bénédictins : l'étude, la vie spirituelle ressourcée à la liturgie ¹⁴, l'apostolat liturgique. Il ne s'agit donc pas de négliger la vie spirituelle, mais de la ressourcer, en réservant le chœur aux seuls offices liturgiques et en considérant les exercices spirituels comme « accessoires » et laissés à la liberté individuelle. Dans la lettre du 6 juillet 1909 adressée au cardinal Mercier, Beauduin insiste sur la nécessité d'une formation liturgique dans les séminaires, condition de développement d'une spiritualité vraiment liturgique. Au Congrès des œuvres catholiques de Malines (27 septembre 1909), le même Beauduin plaide la cause de la liturgie qu'il appelle « la vraie prière de l'Église ». Ce texte et bien d'autres reprennent le vocabulaire guérangérien : la liturgie est la « langue de la mère patrie », elle est la « prière sociale et extérieure de l'Église », etc. Mais la relation de concurrence entre la liturgie et les dévotions apparaît clairement : celles-ci sont « bonnes en elles-mêmes, mais souvent intempestives » ; la piété moderne a

13. A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique*, Gembloux, Duculot, 1970 et « Les décrets eucharistiques de Pie X. Entre mouvement eucharistique et mouvement liturgique » dans *LMD* 203, 1995/3, p. 61-82.

14. *Vita spiritualis in liturgia haurienda*.

poussé à l'individualisme et a favorisé une moindre participation liturgique des fidèles. La connaissance de la liturgie aura pour effet que les fidèles auront un « besoin moins grand de dévotions modernes ».

*L'Essai de manuel fondamental de liturgie*¹⁵

Comme celui de Dom Guéranger, le projet de Dom L. Beauduin s'inscrit dans une recherche de théologie fondamentale du culte chrétien, conçu dans le cadre de la vertu de religion, sur fond évident de thomisme. Mais ici, la réflexion s'appuie essentiellement sur le Nouveau Testament et les sources liturgiques chrétiennes, souvent citées en notes.

La définition de base de la liturgie est celle de « culte de l'Église ». Le culte, mot savant correspondant à celui plus familier de prière, concerne l'ensemble des actes de la vertu de religion. À la fois les actes intérieurs et privés et les actions extérieures, officielles et publiques. Ce sont ces dernières seules qui forment le culte de l'Église. Cette définition scolastique qui procède par « genre » (actions cultuelles) et « espèce » (actions ecclésiales) constitue la structure du traité dont la seule première partie (culte chrétien en général) a été développée, la deuxième devant traiter des diverses actions liturgiques et sacramentelles. Cette théologie fondamentale de la liturgie passe en revue le « terme du culte » (Trinité), le « sujet du culte » (le Ressuscité et l'Église) et l'« acte central du culte » (l'eucharistie). Pour notre sujet, il faut signaler que l'auteur

15. Typique de la préoccupation théologique de Dom L. BEAUDUIN, son *Essai de manuel fondamental de liturgie*, inachevé, a paru sous forme d'articles de 1912 à 1914 et de 1920 à 1921 dans *Questions liturgiques* et a été repris dans *Mélanges liturgiques Dom Lambert Beauduin*, Louvain, Mont César, 1954, p. 36-120. En 1934, Dom B. Capelle, l'abbé du Mont César, souhaitait que Beauduin, alors aumônier des Oblates de Cormeilles-en-Parisis, achève ce travail. Voir A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique*, Duculot, 1970, p. 177, n. 97.

termine chacun de ces chapitres par des « applications ascétiques », manière pour lui de développer les liens entre la liturgie et la spiritualité, entre la « piété de l'Église » et l'ascèse spécifiquement chrétienne. « Puisque l'ascète doit avoir toujours en vue la piété, il aura une prédilection marquée pour la piété parfaite, la piété de l'Église, la liturgie » (p. 71) qui est la piété trinitaire.

De même, le Christ ressuscité est le « sujet » du culte auquel l'Église est associée. La piété de l'Église et des chrétiens ne peut être que christocentrique, n'oubliant pas l'humanité du Christ et sa condition de médiateur et de « prêtre ». L'eucharistie est enfin l'« acte » du culte chrétien par excellence ; elle est donc le « foyer central de la piété » et la source de la vie ascétique chrétienne. Le peuple chrétien qui ignore cette réalité ne peut que « subir » la liturgie : « il a froid dans nos églises ; il y vient comme par corvée, a hâte d'en sortir ; toute son attitude dénote que son âme est ailleurs... » (p. 116).

*La Piété de l'Église*¹⁶

Il est bon de rappeler que cette charte du mouvement liturgique d'avril 1914 veut clore une polémique qui s'est développée depuis 1912 et qui a suscité toute une littérature. Certains ont pu ressentir le mouvement liturgique comme opposé non seulement aux dévotions populaires, mais même aux exercices spirituels et à la méditation. En schématisant, il y aurait d'un côté l'ascèse et la spiritualité ignatiennes et de l'autre l'ascèse et la spiritualité bénédictines ou liturgiques. Certains excès de langage ont pu engendrer pareille confusion, mais dans le chef des responsables, les choses sont plus nuancées comme l'exprime bien *La Piété de l'Église*. De plus, d'aucuns ont pu de bonne foi croire que

16. L. BEAUDUIN, *La Piété de l'Église*, Louvain, Mont César, 1914, rééditée en 1922 sous le titre *La Piété liturgique*. C'est cette deuxième édition que nous utilisons. Voir aussi D. et J.-Y. HAMELINE, « À propos de la Liturgie "École de prière" », dans *LMD* 196, 1993/4, p. 55-69.

la liturgie voulait s'imposer comme la panacée, à preuve la définition de la liturgie comme « piété de l'Église » et non comme une simple spiritualité (liturgique) parmi d'autres. Mais la liturgie est-elle une spiritualité ?

Pour tous, savants et ignorants, séculiers et religieux, chrétiens des premiers siècles et chrétiens du XX^e siècle, actifs ou contemplatifs, pour tous les fidèles de l'Église catholique sans exception, la participation la plus active et la plus fréquente possible à la vie sacerdotale de la hiérarchie visible [...] constitue le régime normal et infaillible qui assurera, dans l'Église du Christ, une piété solide, saine, abondante et vraiment catholique... (p. 8).

En d'autres termes, les écoles spirituelles gardent toute leur valeur, mais ne peuvent se substituer à cette première place du culte chrétien dont le terme (Trinité), le sujet (Christ) et l'acte majeur (eucharistie) postulent la participation de tous. Si le mouvement liturgique critique le « dévotionisme », il n'est nullement l'ennemi des dévotions privées (p. 20). Du reste, la liturgie est au cœur de la vie chrétienne qu'elle peut dynamiser dans ses nombreux aspects (p. 26-44).

Le titre donné à la deuxième partie du livret est « Missions secondaires de la liturgie ». La liturgie a sa tâche propre, mais elle doit se situer « face à d'autres activités [...] essentielles elles aussi à des titres divers » (p. 53) : l'ascèse, l'oraison, la prédication et la science théologique. On pourrait dire que ces différents aspects de la vie chrétienne ont leur spécificité et leur autonomie. Toutefois, ils s'enracinent dans la célébration chrétienne, lieu majeur de la sanctification. Relayant la démarche de l'*Essai de manuel*, Dom Beauduin redit pour un plus large public sa conviction que la liturgie est une source pour une vraie ascèse chrétienne puisée dans la célébration de la mort et de la résurrection du Christ. Bref, dans cette « charte du mouvement liturgique », on ne trouve pas d'attaque frontale mais plutôt un plaidoyer pour une articulation entre la liturgie d'une part, la spiritualité, la prédication et la théologie d'autre part.

RÉFLEXIONS FINALES

Liturgie et Église

L'originalité et la « supériorité » de la liturgie sont à chercher dans le rapport intime de celle-ci à l'Église. Pareille vérité oubliée explique certaines difficultés du mouvement liturgique contemporain. Mais ce contentieux au sujet de la liturgie ne renvoie-t-il pas à un autre, plus fondamental, qui touche l'Église elle-même ? Les historiens de la liturgie ont souligné l'apport du renouveau ecclésiologique à la redécouverte de la liturgie : il suffit d'évoquer les figures de J.-A. Möhler et M.-J. Scheeben¹⁷. Ce n'est pas un hasard si le renouveau ecclésiologique et le renouveau liturgique sont contemporains et complémentaires.

Un vocabulaire varié

La définition de la liturgie est tantôt familière (« prière de l'Église », « langue de l'Église », « piété de l'Église », « dévotion de l'Église ») tantôt plus technique (« culte de l'Église »). Les termes les plus familiers ont l'avantage d'être accessibles, peut-être trop.

Les liturgistes n'ont-ils pas utilisé le vocabulaire de « piété », « dévotion », « prière » en leur sens étymologique, alors que les lecteurs engagés dans les diverses spiritualités ont pu entendre ces mots dans leur signification moderne, telle qu'elle est véhiculée dans la langue française, d'où les malentendus signalés plus haut ?

17. O. ROUSSEAU, *Histoire du mouvement liturgique*, Paris, Éd. du Cerf, 1945, p. 67-91 ; E. HOCEDEZ, *Histoire de la théologie au XIX^e siècle*, t. 3, Paris-Bruxelles, 1947 ; R. AUBERT, « La géographie ecclésiologique au XIX^e siècle », dans *L'ecclésiologie au XIX^e siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 1960.

Liturgie et vertu de religion

La religion, considérée comme un aspect de la vertu de justice, est traitée par saint Thomas dans la partie morale de la *Somme*. Par elle, l'homme rend à Dieu ce qui lui est dû. Ce type d'approche de la liturgie comme « culte rendu à Dieu » par l'Église n'exprime qu'une partie de la réalité, la dimension de louange, et laisse de côté l'aspect de sanctification. Elle a bien sûr l'avantage de recouvrir à la fois les sacrements et les sacramentaux, mais en procédant à une sorte de réduction au plus petit commun dénominateur. D'où elle apparaît déficiente pour parler des actes majeurs du culte chrétien. Il est regrettable que Dom Guéranger ne se soit pas référé à la IIIa pars, par exemple q. 60 et q. 62, a. 5 pour définir la liturgie chrétienne, afin de faire apparaître l'acteur principal de la sanctification. Dom Beauduin prend le même chemin du culte et de la religion, mais à l'intérieur de ses brefs développements, il inscrit le contenu de la sacramentaire, notamment l'action du Christ médiateur. Typique en particulier est son troisième chapitre consacré à l'eucharistie, haut-lieu du salut, alors qu'il traite toujours des notions générales de la liturgie.

Vatican II, citant la lettre *Mediator Dei* de Pie XII, élargit la définition de la liturgie de la manière suivante : « C'est à juste titre que la liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres » (Sac. Conc. n° 7).

Spiritualité et liturgie : un problème récurrent

Répondant aux tensions que l'Autriche et l'Allemagne ont connues entre partisans du mouvement liturgique et partisans des dévotions populaires (1939-1944), Pie XII réaffirme dans *Mediator Dei*¹⁸ la légitimité et même la

nécessité des exercices spirituels et des dévotions, car « entre la liturgie et les autres dévotions – pourvu que celles-ci soient bien équilibrées et se proposent une juste fin – il ne peut exister de véritable opposition... ».

La Constitution liturgique de Vatican II à son tour affirme que « la vie spirituelle n'est pas enfermée dans la participation à la seule liturgie » (n° 12) et recommande la pratique des *pia exercitia* « du moment qu'ils sont conformes aux lois et aux normes de l'Église » et à condition qu'ils soient en harmonie avec la liturgie, soit qu'ils en découlent, soit qu'ils y introduisent le peuple chrétien (n° 13)¹⁹.

Une double question est posée : d'une part, la place faite aux éléments populaires dans la liturgie et d'autre part la formation spirituelle des chrétiens (n° 9).

La radicalisation des situations, ces dernières années, amène à aller au-delà. Comment les chrétiens participeront-ils intensément à la liturgie s'ils n'ont pas la capacité et la pratique de la prière personnelle ? *A fortiori*, comment pourront-ils vivre la liturgie et s'en nourrir, si leur foi n'est pas suffisamment forte et éclairée ? Dans ce domaine, tout reste à faire. Sans un travail d'évangélisation permanente, la liturgie chrétienne ne pourra être « source du véritable esprit chrétien ».

André HAQUIN.

18. Texte officiel dans AAS 39, 1947, p. 521-595. Nous utilisons la traduction française des moines de Solesmes : *Les Enseignements pontificaux. La liturgie*, Tournai, Desclée, 1961, p. 320-417. Voir aussi J. LAMBERTS, « Un anniversaire important : *Mediator Dei et hominum*. 50 ans depuis sa parution », dans *Questions liturgiques* 78, 1997/3, p. 131-147 et L. BEAUDUIN, « L'encyclique *Mediator Dei* », dans *LMD* 13, 1948/1, p. 7-25. Pour le contexte des pays de langue allemande, voir T. MAAS-EWERD, *Die Krise der Liturgischen Bewegung. Studien zu den Auseinandersetzungen um die 'liturgische Frage' in Deutschland und Österreich von 1939 bis 1944*, Ratisbonne, 1979, et « Le mouvement liturgique en Allemagne », dans *LMD* 7, 1946/2, p. 51-114. On se reportera aussi au Congrès d'Angers (1962) : *Liturgie et vie spirituelle*, *LMD* 69, 1962/1, 72, 1962/4 et 73, 1963/1.

19. Voir B. FISCHER, « Relation entre liturgie et piété populaire après Vatican II. La réception de l'article 13 de *Sacrosanctum Concilium* », dans *LMD* 170, 1987/2, p. 91-101.